

## **En Dehors des Sentiers Battus, 7<sup>ème</sup> édition « Grandeur Nature » Septembre 2018 à Mars 2020**

### **APPEL A ARTISTES CAHIER DES CHARGES**

La Ville de LAXOU organise la 7<sup>ème</sup> édition de l'événement « **En Dehors des Sentiers Battus** » dont le thème est « **Grandeur Nature** ». La manifestation aura lieu du **samedi 21 septembre 2019 (samedi des Journées Européennes du Patrimoine) au samedi 8 mars 2020** dans le **parc du Champ le Bœuf**, 11 rue de la Saône à Laxou.

Cet événement propose à des artistes plasticiens de créer et réaliser une œuvre personnelle in situ : l'intégration d'une œuvre à caractère monumental dans un cadre naturel afin de permettre la rencontre du public avec l'Art contemporain et éveiller la curiosité et le regard critique de chacun.

**15 artistes seront sélectionnés suite à cet appel à projet. Une bourse à la création, d'un montant de 1 500 €, sera versée à chacun des 15 artistes sélectionnés.**

**Le porteur du projet :**

La Ville de LAXOU, représentée par son maire, Mme Laurence Wieser.

**La coordination artistique :**

Mme Françoise CHAMAGNE.

**Le jury :**

Un jury est constitué pour examiner les dossiers de candidatures reçus. Il est composé de professionnels des milieux artistiques et culturels (ENSAD, école de Condé, métiers d'Art de Lorraine, galeries...) et par les représentants des instances municipales.

**Le calendrier :**

- **Le dossier d'inscription** informant des modalités de participation à l'événement est téléchargeable sur le site internet de la ville de LAXOU, [www.laxou.fr](http://www.laxou.fr).

Ce dossier d'inscription peut être également demandé au Pôle Culture de la Ville de LAXOU au **03 83 28 71 16** ou par e-mail : **contact@laxou.fr**

- **Les dossiers de candidature** doivent être envoyés **au plus tard le 27 avril 2019** à l'adresse suivante :

**Pôle Culture de la Ville de LAXOU**  
Bibliothèque-Médiathèque Gérard THIRION  
17 rue de Maréville - 54520 LAXOU

- soit par voie postale, le cachet de la poste faisant foi ;
- soit par courrier électronique à : [contact@laxou.fr](mailto:contact@laxou.fr) (fichier unique, format uniquement portrait OU paysage, Word ou PDF et n'excédant pas 8 Mo) ;
- soit directement déposé au Pôle Culture de la Ville de LAXOU, aux horaires suivants :  
Mardi, jeudi et vendredi : de 14h à 19h  
Mercredi et Samedi : de 10h à 18h

- Le jury sélectionnera les 15 artistes au mois de **mai 2019**.  
A l'issue de la sélection courant mai, les artistes seront informés de la décision du jury.

- L'événement aura lieu du **21 septembre 2019, samedi des Journées Européennes du Patrimoine** (date à confirmer) au **samedi 8 mars 2020**.

- Les installations des œuvres s'opéreront entre le **8 et 19 septembre 2019**.

- L'inauguration de l'événement aura lieu le **samedi 21 septembre des Journées Européennes du Patrimoine 2019**. La fête de clôture de la manifestation aura lieu le **samedi 8 mars 2020**. La présence des artistes est indispensable le jour de l'inauguration et de la fête de clôture.

## **RAPPEL**

Les artistes s'engagent à respecter le cadre naturel et font en sorte que leurs œuvres dialoguent avec l'environnement.

L'objectif est, qu'en découvrant les œuvres des artistes, le visiteur soit amené à porter un autre regard sur l'Art et son environnement.

**Pertinence du regard porté sur le lieu et originalité sont des critères de sélection essentiels.**

## **LE THEME DE LA 7<sup>ème</sup> EDITION « EN DEHORS DES SENTIERS BATTUS » " Grandeur Nature "**

Par définition : Grandeur Nature : Sans coefficient de réduction, à la taille réelle.

Par extension : Ce thème ouvre un vaste horizon à la création. Les artistes exprimeront grandeur nature leurs sentiments, leurs émotions, leur imaginaire dans les paysages imposants du Parc du Champ le bœuf.

Une grande liberté leur est donc allouée dans la mesure où leurs œuvres s'inscrivent avec force dans cet espace.

Ce projet nous invite aussi à questionner le sens que nous donnons aujourd'hui au mot *Nature*, l'interprétation du thème étant laissée à l'imaginaire de chacun.

**Les photos du site sont disponibles sur [www.laxou.fr](http://www.laxou.fr)**

Toutes les matières et techniques pourront être utilisées : terre, pierre, bois, métal, photographies... Une grande liberté de création sera au rendez-vous de cette 7<sup>ème</sup> édition sous condition que les œuvres durent ou évoluent harmonieusement durant les 6 mois de la manifestation.

La spécificité de cette exposition en plein air, dans un lieu de promenade situé dans une ancienne carrière réaménagée en parc d'agrément, amène également à considérer *l'idée du déplacement* comme constitutif de l'évènement. Il amène nécessairement le public et les artistes à venir circuler dans un espace naturel ou s'entremêlent passé et présent. Sortir des murs trop cloisonnés des salles d'exposition, explorer le paysage jusqu'à s'y perdre.

## **LA SELECTION DES ARTISTES**

Le jury, composé de représentants de la ville de LAXOU, d'artistes confirmés, de partenaires ainsi que des professionnels des milieux artistiques et culturels, se réunira en mai 2019.

Les décisions du jury seront souveraines.

## **IMPLANTATION - MONTAGE et DEMONTAGE**

Le parcours artistique se situe dans le parc du Champ le Bœuf, 11 rue de la Saône à Laxou.

Les artistes seront invités sur le site, lors de la réunion de concertation menée par la coordinatrice artistique, au mois de juin 2019, et se verront attribuer un emplacement pour accueillir leur création.

Au moment de l'installation des œuvres, la ville de LAXOU se réserve le droit de refuser les œuvres non conformes au cahier des charges ou projet proposé sélectionné par le jury.

Les artistes font leur affaire de la mise en place de leurs œuvres, néanmoins, une assistance technique peut être mise à disposition de l'artiste. Dans ce cas, l'artiste précise ses besoins dans le bulletin de candidature à la rubrique « fiche technique ».

Les artistes démonteront leurs œuvres dans la semaine qui suit la fête de clôture du samedi 8 mars 2020.

## **SECURISATION DES ŒUVRES**

Les matériaux sont laissés au libre choix de l'artiste : végétaux, minéraux, manufacturés, de récupération... L'artiste doit s'assurer que les matériaux utilisés sont respectueux de l'environnement.

Les œuvres doivent garantir toutes les conditions **en matière de sécurité dans un lieu public** et ne devront présenter aucun danger pour les visiteurs. Le parc est ouvert au public en journée et fermé la nuit. Cependant les œuvres peuvent subir des dégradations pour lesquelles la Ville de LAXOU ne peut être tenue responsable.

**Les œuvres doivent être conçues pour durer tout au long de la manifestation** (6 mois en extérieur) et évoluer au fil des saisons et du temps : soleil, brouillard, givre, neige...

Les œuvres devront avoir un impact visuel important de façon à être identifiées de loin.

**L'artiste doit témoigner d'une assurance Responsabilité Civile.**

## **PRESTATION**

Le montant de la prestation versé pour la création et la réalisation de l'œuvre à l'artiste est de **1 500 €**.

Ce montant sera versé en 2 fois : 500 € à la sélection et 1000 € à l'installation de l'œuvre dans la mesure où celle-ci est en conformité avec le projet proposé et les contraintes du cahier des charges.

## **INAUGURATION ET FETE DE CLOTURE**

L'inauguration de cette 7<sup>ème</sup> édition de « En Dehors des Sentiers Battus » aura lieu le **samedi 21 septembre 2019 des Journées Européennes du Patrimoine**. La fête de clôture de la manifestation aura lieu **samedi 8 mars 2020**. La présence des artistes est indispensable le jour de l'inauguration et de la fête de clôture.

## **CONVENTION**

Une convention avec l'artiste sélectionné, précisera les conditions de participation (organisation, dates de montage et démontage, assurances...).

La reprographie artistique exposée reste propriété des artistes.

Les droits de reproduction sont acquis par la Ville de LAXOU pour la promotion de l'événement et de son action en matière culturelle, et ce, sans limite de durée ni rémunération complémentaire.

La Ville de LAXOU assurera la promotion de l'événement.

Tous les artistes ayant présenté un dossier seront informés des résultats.

Les artistes non sélectionnés pourront récupérer leur dossier au Pôle Culture de la ville de LAXOU : Bibliothèque-Médiathèque Gérard THIRION, 17 rue de Maréville ou par voie postale à leurs frais selon le tarif d'affranchissement en vigueur.

## BULLETIN DE CANDIDATURE (1/3)

**NOM :** ..... **Prénom :** .....

**Adresse :** .....

**Téléphone :** .....

**E-mail :** ..... **Site Web :** .....

**Date et lieu de naissance :** .....

**Profession :** .....

**Statut :** Salarié CDI - CDD - Intermittent - Indépendant - Maison des Artistes - Etudiant

Numéro de Siret ou Maison des Artistes : .....

En recherche d'emploi - Autres : .....

**Si étudiant** - Diplôme en cours et nom de l'école : .....

~~~~~

### Comment avez-vous été informé de cet événement ?

bouche à oreille - Précisez : .....

réseaux sociaux - Lesquels : .....

site Internet - Lequel : .....

e-mailing : .....

presse - Quel media ou quel titre : .....

école - Laquelle : .....

association / galerie - Laquelle : .....

support (affiche, flyers) - Lequel et où : .....

autres, précisez : .....

- 5 -

## **BULLETIN DE CANDIDATURE (2/3)**

### **PRESENTATION DE L'ŒUVRE**

Nature du projet : .....

.....

.....

.....

Titre : .....

Texte de présentation qui figurera dans les documents de communication :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Matériaux utilisés : .....

.....

Dimensions : .....

## **BULLETIN DE CANDIDATURE (3/3)**

Points techniques (logistique nécessaire au montage, temps de montage, etc.) :

.....

.....

.....

.....

L'artiste atteste et garantit que les œuvres sont des créations originales au sens de la loi sur la propriété intellectuelle et qu'elles ne constituent pas la contrefaçon d'œuvres protégées. L'artiste déclare avoir pris connaissance du cahier des charges ci-joint, et accepter l'intégralité des termes.

Fait à ..... le .....

(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

Signature de l'artiste :

## NOTICE D'ENREGISTREMENT DES CANDIDATURES

### Chaque dossier de candidature doit obligatoirement comporter :

- Le bulletin de candidature ci-joint dûment complété (en 1<sup>ère</sup> page du dossier)
- Un curriculum vitae classique ET artistique du candidat (formation artistique, expositions individuelles ou collectives, participation à des concours, prix et récompenses), si étudiant : diplôme en cours et nom de l'école.
- La copie de bonne qualité de 6 œuvres personnelles récentes.
- La description de la démarche artistique envisagée en adéquation avec le thème « Grandeur Nature ».
- Le projet de création (dessin, photo, photomontage, maquette...).

**Le dossier complet de candidature doit être retourné par le candidat, à ses frais, au plus tard le 27 avril 2019**

- soit par la poste, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Pôle Culture de la Ville de LAXOU  
Bibliothèque-Médiathèque Gérard THIRION  
17 rue de Maréville - 54520 LAXOU

- soit par courrier électronique à [contact@laxou.fr](mailto:contact@laxou.fr) (fichier unique format portrait OU paysage uniquement, Word ou PDF et n'excédant pas 8 Mo)

- soit directement déposé au Pôle Culture de la Ville de LAXOU, aux horaires suivants :

Mardi, jeudi et vendredi : de 14h à 19h  
Mercredi et Samedi : de 10h à 18h

***Aucun dossier incomplet ou non conforme ne sera pris en considération***